

# Les maisons relais

## étapes à suivre pour en créer une



Les projets de création de maisons relais doivent s'inscrire dans une **analyse des besoins** relevant des Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

Les dossiers peuvent être adressés aux **Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS)** ou aux **Directions départementales de l'équipement (DDE)**.

La création d'une maison relais doit reposer sur un **projet social** dont la formalisation est nécessaire pour l'obtention de l'agrément.

Les projets sont validés au niveau local par un comité présidé par le Préfet de région.

# Les maisons relais

## comment sont financés les projets ?



### Financement de l'investissement par le ministère chargé du logement

Prêts locatifs aidés – insertion (PLA-I), prime à l'amélioration des logements à usage locatif (PALULOS), participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), participation des caisses d'allocations familiales, des caisses de mutualité sociale agricole (CMSA) et des collectivités locales.

### Financement du fonctionnement par le ministère chargé de la cohésion sociale

12 euros par jour et par place.

## textes

- Circulaire n°2002/595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.
- Note d'information n°DGAS/DGUHC/PIA/IUH1/2005/189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 « maisons-relais-pensions de famille ».
- Circulaire n°2006/45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales
- Code de la construction et de l'habitation : articles R. 353 et suivants.
- Loi n°2005/32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

## Pour en savoir plus

- Direction générale de l'action sociale Bureau des politiques, de prévention, d'insertion et l'accès aux droits
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) Bureau des politiques sociale
- Pôle social de la DDASS du département
- DDE du département
- Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- Services sociaux des collectivités locales
- [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)

# LES Maisons Relais

Un habitat adapté pour les personnes en situation de grande exclusion



Les maisons relais constituent une **réponse adaptée** pour le logement **durable** des **personnes en situation de grande précarité et d'exclusion sociale**.

Combinant **logements privatifs et locaux collectifs**, elles visent à recréer du lien social en proposant à leurs résidents un logement autonome dans un cadre de vie **convivial** et **rassurant** autour de la **présence quotidienne de l'hôte**.

## Les maisons relais

### qu'est-ce que c'est ?



Les maisons relais constituent une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à **faible niveau de ressources** en situation **d'isolement ou d'exclusion sociale** et qui se trouvent dans **l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire**.

## Les maisons relais

### leur histoire



Le dispositif des maisons relais a été mis en place par la **circulaire n°2002/595 du 10 décembre 2002**. Il s'inscrit dans la poursuite du **programme expérimental « pensions de famille » lancé en 1997** afin de proposer une solution de logement alternative pour les personnes dont l'isolement social et affectif rend impossible à échéance prévisible toute adaptation à un logement individuel.

Aujourd'hui, le dispositif a acquis une **véritable reconnaissance** dans le champ du logement adapté. La loi n°2005/32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale lui consacre en effet un chapitre intitulé : « Plan pour un habitat adapté ».

## Les maisons relais

### à quel public s'adressent-elles ?



Les maisons relais s'adressent en particulier aux personnes **isolées, fortement désocialisées**, ayant connu la rue et des passages multiples en CHRS. Elles ont cependant vocation à favoriser la diversité des parcours afin d'enrichir la vie sociale au sein de la structure.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES des maisons relais

- Des structures à taille humaine.
- Des logements autonomes dans un cadre de vie collectif convivial.
- Des logements sans limitation de durée.
- Un environnement chaleureux et sécurisant pour se reconstruire.
- Une présence quotidienne de l'hôte qui anime et structure la vie quotidienne.
- Un lieu de vie ouvert sur l'extérieur.

## L' HÔTE, un élément clé du dispositif

Un rôle primordial d'animation et de régulation :

- définition, en concertation avec les résidents, des modalités de la vie quotidienne.
- animation des espaces et des temps communs à tous les résidents (réunions périodiques, activités communes, animations, etc.).
- facilitation des relations entre les résidents.
- capacité d'écoute.
- organisation des liens avec l'environnement local de la maison (mairie, structures de loisir, services sanitaires et sociaux, etc.).

Un interlocuteur qualifié et expérimenté pour accompagner les résidents :

- conseiller en économie sociale et familiale.
- assistant de service social.
- aide médico-psychologique.
- personnes ayant une expérience dans le champ de l'accueil et de l'insertion des personnes en difficulté.

## Les maisons relais

### principales missions



### Proposer un logement durable

Les maisons relais proposent un logement durable, **sans limitation de durée**, où les personnes peuvent réellement bénéficier d'un temps de réadaptation pour se réhabituer progressivement à la vie quotidienne.

### Recréer du lien social

Les principales caractéristiques des maisons relais concourent à créer un environnement rassurant et chaleureux :

- **des structures à taille humaine** (15 à 25 places) qui permettent d'offrir un cadre de vie convivial ;
- **une combinaison de logements privatifs et d'espaces collectifs** pour favoriser les relations de vie quotidienne entre les résidents et l'hôte ;
- **des activités communes** pour encourager les échanges entre résidents ;
- **une présence quotidienne de l'hôte** qui anime et régule la vie de la maison afin de développer les liens avec l'environnement local.

### Favoriser l'intégration et la socialisation

Les maisons relais sont des structures **ouvertes sur l'extérieur** et la **vie sociale locale**. L'hôte joue à ce titre un rôle primordial. Il organise les liens avec l'environnement et encourage les résidents à participer aux activités proposées.

### Permettre aux résidents, à moyen ou long terme, d'accéder à un logement ordinaire